



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/50/455
23 octobre 1995
FRANÇAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

Cinquantième session
Point 20 b) de l'ordre du jour

RENFORCEMENT DE LA COORDINATION DE L'AIDE HUMANITAIRE ET DES SECOURS
EN CAS DE CATASTROPHE FOURNIS PAR L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES,
Y COMPRIS L'ASSISTANCE ÉCONOMIQUE SPÉCIALE : ASSISTANCE ÉCONOMIQUE
SPÉCIALE À CERTAINS PAYS OU RÉGIONS

Assistance à la reconstruction et au développement d'El Salvador

Rapport du Secrétaire général

TABLE DES MATIÈRES

	Paragraphes	Page
I. GÉNÉRALITÉS	1 - 8	2
II. SITUATION ÉCONOMIQUE EN 1994 ET 1995 ET PERSPECTIVES POUR LA PÉRIODE 1995-1999	9 - 22	3
A. Situation économique en 1994	9 - 14	3
B. Perspectives économiques pour 1995-1996	15 - 18	4
C. Plan de développement économique et social pour la période 1995-1999	19 - 22	5
III. RELÈVEMENT ET RENFORCEMENT DE LA DÉMOCRATIE : OBSTACLES À SURMONTER ET PERSPECTIVES	23 - 34	6
IV. RELÈVEMENT ET DÉMOCRATISATION : LES ACQUIS	35 - 48	9
A. Besoins financiers et réponse de la communauté internationale	35 - 43	9
B. Exécution des projets et progrès réalisés	44 - 48	11

ANNEXE

État d'avancement des principaux programmes et projets de relèvement national	13
--	----

I. GÉNÉRALITÉS

1. Les accords de paix signés en janvier 1992 par le Gouvernement salvadorien et le Frente Farabundo Martí para la Liberación Nacional (FMLN) ont permis de mettre officiellement un terme à un conflit politico-militaire vieux de 12 ans qui a coûté la vie à 75 000 personnes, a contraint environ un Salvadorien sur cinq à émigrer et des centaines de milliers d'autres à se déplacer dans le pays et a provoqué des destructions d'infrastructures économiques et sociales d'un coût estimé à 1,6 milliard de dollars. Dans les accords, les parties se sont concrètement engagées à : a) créer les conditions requises pour mettre fin au conflit armé; b) s'attaquer à ses causes les plus profondes, en se fondant sur les principes de la démocratie; et c) porter une attention spéciale au processus de reconstruction, dans le cadre du développement économique et social du pays.

2. Les engagements pris concernent notamment : a) la démilitarisation du pays au moyen de la transformation et de la réduction des forces armées d'El Salvador, de la démobilisation des combattants du FMLN et de la réinsertion sociale des intéressés; b) le remplacement de l'ancienne police (militaire) par la Police nationale civile, dont les membres sont formés par la nouvelle Académie nationale de sécurité publique; c) la réforme du système judiciaire, avec la création du Conseil national de la magistrature et de son école de formation juridique; d) la création de la fonction de procureur général chargé de la défense des droits de l'homme; e) la réforme du système électoral; et f) des réformes et des accords économiques et sociaux, dont la création d'un forum de concertation économique et sociale et l'exécution d'un plan de relèvement national qui a pour objet d'appuyer le processus de paix et de réconciliation nationale en créant les conditions nécessaires à la réinsertion sociale et économique des personnes les plus touchées par le conflit.

3. Dans la ligne des engagements pris, El Salvador relève le défi que représente sa transformation en un pays fondé sur les principes de la garantie juridique, de l'état de droit et du respect des droits de la personne humaine, dans lequel ses habitants puissent jouir d'une plus grande aisance économique. Ces objectifs à long terme ne seront pas atteints si on ne donne pas immédiatement à l'économie du pays l'élan suffisant au maintien d'une croissance soutenue, en l'accompagnant simultanément de politiques d'élimination de la pauvreté, dans un esprit de démocratie largement participative.

4. Plus de trois ans se sont écoulés depuis la signature des accords et cette période a été marquée par des activités à court terme et à effet immédiat, imposées par le processus complexe de la démobilisation et du renforcement ou de la création d'institutions démocratiques. On notera en outre que diverses initiatives ont été prises pour apporter au système politique et social d'El Salvador des changements, qui devraient permettre de répondre aux aspirations que fait naître dans la société salvadorienne la consolidation du processus de paix. Cela signifie que l'on crée, renforce et habilite des institutions démocratiques nouvelles; que l'on applique des programmes et des projets de réinsertion efficace et de reconstruction, dans le cadre de stratégies nationales de développement à long terme; et que l'on prenne totalement en compte la population la plus touchée par le conflit, en vue d'éliminer la pauvreté structurelle.

/...

5. Dans la réalité salvadorienne, cette vaste tâche qu'est la consolidation de la paix doit être menée dans un contexte macro-économique très complexe où la reconstruction et le développement devront aller de pair avec la réconciliation et la participation démocratique. En d'autres termes, l'instauration d'une paix durable en El Salvador passera nécessairement par une croissance soutenue de l'économie sur la base d'un modèle nouveau, déclenchée par un appareil étatique moderne qui garantisse l'égalité dans la répartition des revenus et assume l'ensemble des transformations réalisées grâce aux nouvelles institutions démocratiques.

6. Il faut reconnaître et souligner que depuis la conclusion des accords de paix, les signataires se sont délibérément employés à chercher et à définir des mécanismes d'entente pour tenir les engagements pris. Dans ce contexte, la Mission d'observation des Nations Unies en El Salvador (ONUSAL), chargée de vérifier que les engagements pris étaient respectés, a joué un rôle important. Cette mission a cessé ses activités le 30 avril 1995.

7. Le 6 février 1995, avant que n'expire le mandat de l'ONUSAL, répondant à une demande du Gouvernement salvadorien et du FMLN, et constatant que les deux parties avaient la volonté de respecter les autres engagements prévus dans les accords de paix, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a mis sur pied la Mission des Nations Unies en El Salvador (MINUSAL). Celle-ci, qui est entrée en fonctions le 1er mai 1995, est chargée d'activités analogues à celles que menait l'ONUSAL, en ce sens qu'elle vérifie que les accords sont respectés par les deux parties et qu'elle offre ses bons offices, et qui en outre informe sur le déroulement des processus découlant des programmes prévus dans les accords.

8. Les rapports mensuels établis par la MINUSAL sur les progrès réalisés dans la mise en oeuvre des accords de paix confirment la détermination des parties d'honorer les engagements pris. Néanmoins, il ressort de ces rapports qu'en dépit d'une volonté politique réelle, des obstacles s'offrent à la réalisation de certains de ces engagements. C'est pourquoi les parties sont convenues qu'il était nécessaire de prolonger la présence de la MINUSAL pour que l'Organisation des Nations Unies puisse s'acquitter des obligations assumées par elle dans le cadre des accords de paix. Il a donc été décidé de prolonger la Mission de six mois, à compter du 31 octobre 1995.

II. SITUATION ÉCONOMIQUE EN 1994 ET 1995 ET PERSPECTIVES POUR LA PÉRIODE 1995-1999

A. Situation économique en 1994

9. La tendance des variables macro-économiques en 1994 par rapport aux années antérieures confirme la reprise et la stabilisation de l'économie, et indique nettement que les conditions sont propices à une croissance soutenue. Elle témoigne en outre de la discipline qu'a su, dès ses débuts (1989), imposer le Gouvernement dans l'application des politiques d'ajustement et de stabilisation. Toutefois, même si cette tendance met en évidence une situation d'équilibre financier sur le plan extérieur et sur celui des prix, conséquence directe de l'application du programme d'ajustement, il demeure qu'il faut s'appliquer à

/...

utiliser des instruments de politique économique qui favorisent les secteurs primaire et secondaire de l'économie.

10. Pour ce qui est de la tenue de la production globale, le produit intérieur brut (PIB) a progressé en 1994 de 6 %, soit un rythme de croissance inférieur à celui des années précédentes, qui avait dépassé les 7 %.

11. L'année dernière, le déficit de la balance commerciale s'est élevé à 1 325 millions de dollars, chiffre supérieur à celui des deux années précédentes. Le dynamisme des importations a été essentiellement dû à la reprise de l'économie et à l'augmentation de la demande de biens importés. La balance des capitaux a présenté un solde favorable (224 millions de dollars), quoique inférieur à celui de 1993 (234 millions de dollars). Les réserves nettes de devises atteignaient, en décembre 1994, 788 millions de dollars, soit 22 % de plus que l'année précédente.

12. Le taux d'inflation s'est élevé en 1994 à 8,9 %, confirmant ainsi sa tendance à la baisse par rapport à 1993 (12,1 %) et 1992 (19,9 %). De son côté, le taux de change s'est maintenu à un niveau moyen uniforme et n'a que faiblement oscillé d'une période à l'autre. Les taux d'intérêt sont restés à des niveaux encore élevés si on les compare au taux d'inflation et si l'on tient compte des fluctuations minimales du taux de change. Il y a lieu de signaler deux facteurs qui ont une incidence négative sur les objectifs de croissance, dans un contexte de concurrence internationale : le prix de la devise en cause et le niveau des taux d'intérêt du crédit (18-20 %) qui freine considérablement tout investissement productif.

13. Pour ce qui est des finances publiques, on notera la réduction du déficit du secteur public non financier qui est passé, en pourcentage du PIB, de 1,6 % en 1993 à 0,6 % en 1994, c'est-à-dire que l'objectif fixé par le Gouvernement a été atteint. Il faut souligner que l'augmentation des recettes fiscales a été contrebalancée par une diminution proportionnelle des dons reçus par le pays. D'un autre côté, l'accroissement des dépenses courantes (essentiellement au niveau des salaires), et la non-réalisation des investissements, se sont soldés par une augmentation des dépenses totales.

14. La discipline composée par le processus d'ajustement et de stabilisation, a eu sa contrepartie, à savoir le coût social d'ajustements qui ont freiné l'exécution des programmes d'élimination de la pauvreté, surtout dans les zones rurales et les zones directement touchées par le conflit. Enfin, les envois de fonds des émigrés au cours de l'année passée représentaient l'équivalent de 962,5 millions de dollars, ce qui correspond, en valeur courante, à 12 % du PIB et dépasse de 18 % les exportations de biens et de services (non compris les assemblages pour l'étranger) et a évité que ne se détériore davantage la situation économique d'une partie importante de la population.

B. Perspectives économiques pour 1995-1996

15. Les principaux objectifs fixés par le Gouvernement pour l'année 1995 concernent les indicateurs suivants : croissance de 6 % à 7 % du PIB; déficit de la balance commerciale, d'un montant de 1 250 000 dollars, avec prévision d'une hausse de 35 % des exportations (y compris les assemblages pour l'étranger);

/...

augmentation de 20 % des réserves nettes de devises pour atteindre un montant de 960 millions de dollars. Les recettes provenant des envois de fonds des émigrés devraient continuer à augmenter et atteindre environ un milliard de dollars. L'inflation annuelle pour l'année en cours est estimée entre 6 % et 8 %.

16. Les statistiques disponibles en juin 1995 permettent de faire des estimations pour toute une série d'indicateurs économiques pour la fin de la période considérée. Selon ces estimations, les objectifs de croissance du produit intérieur seraient atteints; le niveau de déficit de la balance commerciale serait supérieur au montant prévu et les réserves nettes de devises et les envois de fonds seraient conformes aux prévisions. Le taux d'inflation annuelle devrait, quant à lui, dépasser les 10 %. Ce dernier chiffre s'explique par les répercussions de l'augmentation, de 10 % à 13 %, de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) majorées d'un effet d'anticipation induit par la lenteur du processus d'approbation de cette taxe qui a laissé craindre que le montant ne soit fixé, comme cela avait été envisagé à un moment, à 15 %.

17. Le Gouvernement s'est fixé pour principaux objectifs macro-économiques pour 1996 de maintenir le rythme de croissance économique au-dessus de 5 %, de ramener le taux d'inflation au-dessous de 8 %, de maintenir le déficit du secteur public non financier à 0,5 % ou plus du PIB, d'accroître l'épargne nationale et les investissements productifs intérieurs et surtout extérieurs, de consolider la réforme des finances publiques et de rendre le système financier plus efficace et plus compétitif, et enfin faire en sorte que le déficit de la balance commerciale n'augmente pas, en s'efforçant de favoriser une hausse des exportations. Il compte que le montant des devises provenant des envois de fonds des émigrés sera du même ordre qu'en 1995. Le financement du déficit restera tributaire de ces envois de fonds, des dons, des prêts publics et des apports de capitaux privés. Les prévisions concernant la balance des paiements sont satisfaisantes car on s'attend à une augmentation des réserves nettes de devises.

18. La politique suivie, les résultats projetés pour 1995 et les prévisions pour 1996, dont on a fait état précédemment, permettent de conclure que le Gouvernement continuera d'appliquer un programme d'ajustement et de stabilisation, dans des conditions propres dorénavant à dynamiser l'appareil productif de telle sorte qu'il devienne compétitif au niveau international.

C. Plan de développement économique et social pour la période 1995-1999

19. L'objectif principal que s'est fixé le Gouvernement dans le domaine économique et social pour la période 1995-1999 consiste à favoriser la création d'un appareil économique compétitif au niveau international, qui assure un rythme de croissance soutenu. Cet appareil serait renforcé par de vigoureuses politiques d'emploi et de création de revenus propres à améliorer progressivement le niveau de vie de la population. On prévoit d'introduire d'importantes réformes aux niveaux macro-économique et sectoriel, visant à surmonter divers obstacles qui affectent l'efficacité et la compétitivité de l'économie salvadorienne dans son ensemble. Le Gouvernement accorde une attention spéciale à la transformation de la structure de l'État, en particulier celle du pouvoir exécutif, par des mesures de modernisation. Ces mesures

/...

prévoient notamment la privatisation d'activités de production et de prestation de services du secteur public, l'amorce d'une décentralisation et la simplification de l'administration.

20. Pour amener l'économie à un niveau lui permettant de soutenir la concurrence internationale, le Gouvernement entend maintenir un rythme de croissance annuelle supérieur à 5 %. Pour y parvenir, il faut, à moyen terme, que le montant des devises générées par les exportations soit supérieur à celui nécessaire aux importations, dans un appareil productif comme celui d'El Salvador, dont le degré de dépendance technologique est élevé.

21. Dans le domaine macro-économique, les principales réformes prévues se concentrent sur les secteurs de la politique commerciale, de la politique des changes et de la politique fiscale. En ce qui concerne la politique commerciale depuis le 1er avril 1995, les droits de douane ont été fortement abaissés, car la structure tarifaire précédente faisait obstacle à la reconversion de certaines entreprises, en particulier dans le secteur industriel. Pour ce qui est de la politique des changes, le Gouvernement a proposé, sans parvenir à un consensus, la généralisation progressive de l'utilisation du dollar dans l'économie, afin d'éliminer le risque de change, ce qui contribuerait à réduire progressivement les taux d'intérêt et leurs répercussions sur les frais financiers des entreprises. En ce qui concerne la politique fiscale, l'augmentation de trois points de la TVA a été une mesure importante, prise en compensation de la diminution des recettes fiscales due à la récente baisse des tarifs douaniers et pour augmenter les recettes afin de financer les programmes liés à l'exécution des accords de paix. On a aussi modifié le cadre juridique concernant les délits fiscaux et l'on envisage actuellement d'autres initiatives pour améliorer la perception des recettes fiscales.

22. En matière de politique sociale, le Gouvernement a privilégié deux secteurs : i) le développement humain et ii) la protection sociale et l'amélioration des conditions de vie. Il s'agit en premier lieu d'améliorer le niveau et la qualité de vie de la population et de créer des conditions d'équité et de mobilité sociale – ce pourquoi on s'emploie à court et moyen termes à améliorer les services de santé, l'alimentation, l'éducation, le logement et la couverture sociale, et en second lieu, d'appliquer des politiques de protection sociale et d'amélioration des conditions de vie, prêtant spécialement attention aux groupes vulnérables et tendant à la création d'emplois permanents dans des programmes visant la petite et la micro-entreprise.

III. RELÈVEMENT ET RENFORCEMENT DE LA DÉMOCRATIE : OBSTACLES À SURMONTER ET PERSPECTIVES

23. Les engagements découlant des accords de paix tentent d'asseoir les bases d'une convivialité sociale nouvelle dans laquelle chacun bénéficie également d'une protection sociale et où prévalent l'état de droit et l'esprit démocratique. Il importe donc que les différents organes du Gouvernement considèrent les engagements pris comme faisant partie intégrante de leur programme permanent et adoptent des politiques et stratégies de développement qui reflètent bien l'esprit de ces accords.

/...

24. Il doit, par conséquent, être admis au départ, que la réalisation du programme d'ajustement et de stabilisation, d'une part, et l'exécution d'un plan de reconstruction nationale et la concrétisation de l'état de droit, d'autre part, sont non pas des objectifs opposés mais des objectifs complémentaires. Cela suppose que les grandes orientations du programme d'ajustement doivent s'harmoniser avec celles qu'impliquent les transformations indispensables à la consolidation du processus de paix, situation qui n'est pas incompatible avec le changement de modèle de développement, dont le besoin a été exprimé par différentes catégories de la société salvadorienne.

25. Il convient de souligner que les changements que l'on s'efforce de promouvoir doivent l'être dans un contexte où les indicateurs, s'ils ne reflètent pas nécessairement une fragilité du modèle actuel, restreignent effectivement la marge de manoeuvre, compte tenu du programme de stabilisation de l'aggravation du déficit fiscal et du fait que ce dernier devra être financé par des ressources intérieures. Quoi qu'il en soit, l'assistance technique et financière à apporter aux projets de réinsertion et de renforcement de la démocratie exige des ressources spéciales qui devront être fournies en grande partie de l'extérieur. Les programmes correspondants ainsi que ceux ayant trait à l'atténuation de la pauvreté et à la modernisation de l'État dépendront néanmoins aussi de l'appui politique et financier du Gouvernement.

26. La viabilité dans le contexte de l'activité productive des programmes de réinsertion des anciens combattants, des soldats démobilisés et des "tenedores" (occupants sans titre qui ont exploité la terre pendant le conflit), mis à exécution en conformité des accords n'est pas garantie si c'est le critère d'urgence (court terme) qui prime, comme découlant seulement d'une obligation ponctuelle. Aussi importe-t-il d'insister sur le fait que la viabilité du processus exige, pour les moyen et long termes, des changements substantiels de stratégie à l'égard des bénéficiaires mentionnés ci-dessus. La stabilité sociale et politique du pays dépend dans une large mesure de politiques d'emploi et de création de revenus permanents qui prennent bien en compte les intérêts de la population affectée par le conflit.

27. Il importe également de promouvoir en priorité toutes mesures propres à garantir la stabilité des institutions démocratiques dans l'esprit qui a présidé à la création et au renforcement de ces institutions conformément aux dispositions des accords de paix. À cet égard, il convient d'apporter un appui politique et une aide technique et financière a) aux nouvelles institutions en charge de la sécurité publique (Police nationale civile et École nationale de sécurité publique); b) au Bureau du Procureur général chargé de la défense des droits de l'homme; c) aux institutions dont se compose l'appareil judiciaire et d) aux différentes instances intervenant dans le processus électoral.

28. On notera que dans le cadre des activités de suivi et d'évaluation de divers projets, notamment ceux liés à la réinsertion en milieu rural, on a pu constater des signes d'incertitude et d'inquiétude chez certains des intéressés, réaction due aux difficultés qu'éprouvent ces personnes et leurs familles à retourner définitivement à la vie normale et au fait que les circonstances actuelles freinent le démarrage d'activités productives durables. Au vu de cette situation, l'action prioritaire à mener est la suivante : a) adoption de mesures permettant de mener à bien le processus de transfert des terres

/...

(programmes d'assistance technique, octroi de crédits et de subventions directes); b) accélération du processus de légalisation des droits de propriété dans les zones de peuplement rurales et appui aux communautés concernées par le biais d'interventions ponctuelles de développement socio-économique et c) développement de la formation, amélioration de l'accès au crédit et mesures d'accompagnement à l'intention des bénéficiaires des programmes de réinsertion pour faciliter la création de micro-entreprises.

29. Malgré les importants résultats obtenus et les progrès accomplis en ce qui concerne la création et le renforcement des nouvelles institutions démocratiques, il est encore nécessaire de soutenir l'action menée dans ce domaine et de procéder aux réformes qui s'imposent en matière de garanties judiciaires et en ce qui concerne le fonctionnement du corps de police et du système électoral.

30. Il faudra, d'autre part, pour améliorer l'administration de la justice, poursuivre l'épuration du personnel de l'appareil judiciaire actuel et, plus généralement, perfectionner une stratégie permettant de moderniser le système judiciaire et de consolider un véritable état de droit dans le pays.

31. Pour ce qui est du corps chargé de la sécurité publique, il faudra promouvoir un renforcement institutionnel de la Police nationale civile dans un cadre juridico-administratif qui, en définissant clairement le mandat du corps de police, en garantisse le bon fonctionnement et lui permette de remplir sa mission de maintien de l'ordre dans le respect des droits de l'homme. À cet égard, on s'attachera en priorité à appuyer les actions menées dans les principaux domaines suivantes : a) fonctionnement des organes de contrôle interne; b) consolidation de la structure de direction et de planification et c) renforcement des services d'investigation criminelle et de leurs liens avec le Bureau du Procureur général de la République. Il appartiendra au Bureau du Procureur d'exercer effectivement la direction technique du Département d'investigation criminelle. Ce dernier élément est particulièrement important si l'on veut surmonter les obstacles qui s'opposent au développement du système de protection juridique en El Salvador et qui, jusqu'à présent, ont empêché de mettre un terme à l'impunité. En effet, lorsqu'il se produit des violations des droits de l'homme, il est présentement très difficile d'identifier et d'arrêter les coupables et de leur infliger des sanctions, d'où l'apparition d'autres problèmes comme ceux de la violence et de l'insécurité urbaines.

32. Le processus de reconstruction, de démocratisation et de développement pourrait se ressentir de la modification du statut des citoyens salvadoriens résidant aux États-Unis d'Amérique, dont la situation actuelle de "résidents temporaires" devrait prendre fin au début de 1996. Le retour massif de ces citoyens aurait d'importantes incidences économiques et sociales pour le pays : a) dans le domaine économique, la cessation des envois de fonds des émigrés influencerait sur les variables macro-économiques du secteur extérieur et ferait baisser les revenus des nombreuses familles qui en dépendent, et la concurrence se resserrerait pour décrocher les emplois disponibles; b) dans le domaine social, la décomposition du tissu communautaire dans certaines régions pourrait compromettre les bons résultats obtenus en matière de pacification.

33. Depuis la signature des accords de paix, la reconstruction nationale et la démocratisation ont beaucoup progressé. Il reste que la communauté internationale doit poursuivre sa coopération technique et financière sans laquelle il est peu probable que l'on parvienne à consolider la croissance économique, la reconstruction, l'amélioration des conditions de vie des plus pauvres, non plus que la paix, la démocratie et le fonctionnement des institutions démocratiques. Il est également souhaitable que l'organe exécutif du Gouvernement et les donateurs s'acquittent sans délai de l'aide qu'ils se sont engagés à apporter et que s'accélère l'adoption des projets ponctuels qui permettraient de corriger les déséquilibres de la phase initiale et de poursuivre ou de compléter les divers programmes à l'appui du processus de paix. Pour ce faire, il est recommandé de resserrer la coordination des interventions des divers donateurs afin de donner plus de cohérence à l'assistance internationale.

34. La communauté internationale s'est mobilisée pour financer des projets relatifs à l'infrastructure de base, à l'amélioration des services sociaux et aux projets d'indemnisation sociale. Toutefois, en diverses occasions, elle n'a pas répondu aux appels de fonds lancés pour certains des programmes relevant directement des accords, dont dépend pourtant la consolidation du processus de paix. Parmi les grands projets en manque d'appui financier figurent ceux relatifs au renforcement et au fonctionnement des institutions démocratiques, à la formation, au crédit et à la politique du logement, et ceux visant à garantir la réinsertion dans la vie active et sociale des anciens combattants, des soldats démobilisés et des populations pauvres touchées par le conflit.

IV. RELÈVEMENT ET DÉMOCRATISATION : LES ACQUIS

A. Besoins financiers et réponse de la communauté internationale

35. Depuis la signature des accords de paix, le Groupe consultatif a tenu trois réunions sur El Salvador en 1992, 1993 et 1995, sous les auspices de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD). La dernière de ces réunions (tenue à Paris le 22 juin 1995) a bénéficié du coparrainage de la Banque interaméricaine de développement (BID).

36. En ces trois occasions, le Gouvernement a présenté à la communauté internationale ses besoins de financement prioritaires dans les trois grands domaines suivants : a) le plan de relèvement national; b) les programmes complémentaires – portant inclusivement sur les institutions démocratiques – en vue de l'application des accords de paix et c) le plan de développement économique et social. Lors de sa réunion la plus récente, le Groupe consultatif a traité plusieurs thèmes importants relatifs à la consolidation de la paix, notamment l'application du Programme de transfert des terres dont il a étudié la viabilité et les programmes complémentaires, le renforcement des institutions démocratiques et des institutions de la société civile (organisations non gouvernementales) et la dépaupérisation des zones rurales.

37. En 1992, le montant total des dépenses prioritaires pour consolider la paix et financer le relèvement pendant la période 1992-1996 a été estimé à 1,566 milliard de dollars des États-Unis, dont 26 % peuvent être fournis par le Gouvernement. Selon des informations plus récentes, l'apport du Gouvernement a

/...

atteint 67 %, soit 1,047 milliard de dollars des États-Unis, réunis à partir de prêts contractés auprès de tiers et par prélèvement sur les ressources internes. Pour ce qui est des dépenses prioritaires de ces trois dernières années (dont le montant a été établi en avril 1993), selon des sources gouvernementales, la communauté internationale se serait engagée à fournir 994,3 millions de dollars, dont 537,4 millions de dollars sous forme de dons et 456,9 millions de dollars sous forme de prêts. Sur ce montant, les ressources affectées à la reconstruction des infrastructures sont de loin les plus importantes en pourcentage.

38. Lors de la réunion la plus récente (juin 1995) qu'aït tenue le Groupe consultatif pour El Salvador, la communauté internationale a ratifié ses engagements ou en a pris de nouveaux pour la période 1995-1997, dont le montant atteint 108,5 millions de dollars destinés à des projets liés aux accords de paix. Il faudra procéder à des consultations supplémentaires avec les donateurs qui ont fait ces annonces pour mieux préciser le montant des nouvelles ressources, dont 58,5 millions de dollars seraient fournis sous forme de dons et 50 millions sous forme de prêts. Ce dernier montant comprend 10 millions de dollars de ressources nouvelles provenant de la BID. Plusieurs donateurs ont indiqué qu'ils continueraient d'apporter leur coopération par l'intermédiaire du système opérationnel des Nations Unies, notamment par l'intermédiaire du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

39. Aux dires des pouvoirs publics et selon les informations fournies par les organisateurs de la récente réunion du Groupe consultatif, la communauté internationale a annoncé qu'elle consacrerait à la coopération un montant supérieur à 1,3 milliard de dollars. Ces ressources serviraient essentiellement à financer des projets de relèvement et de lutte contre le paupérisme et des programmes de développement à moyen terme.

40. Outre l'aide qui a été demandée à la session du Groupe consultatif au titre de la coopération financière, la délégation salvadorienne a présenté un document sur la coopération technique qu'appellent en priorité les réalisations liées à la consolidation de la paix. On a procédé au choix de ces réalisations avec les institutions bénéficiaires de la future coopération et avec les organismes responsables de la conception et de la formulation des projets liés au processus de paix. On a procédé en outre, pendant la phase d'élaboration de chacune de ces initiatives, à des consultations avec des spécialistes des projets connaissant bien les problèmes d'exécution et avec les représentants des donateurs concernés par chacun des domaines de coopération technique où un financement serait nécessaire. Ce travail a commencé au mois de novembre 1994, avec la collaboration assidue du PNUD, d'autres organismes du système des Nations Unies et de l'ONUSAL.

41. Les ressources extérieures demandées aux donateurs pour 10 projets prioritaires d'assistance technique s'élèvent à 9,8 millions de dollars. Au mois de septembre 1995, la communauté des organismes de coopération avait annoncé l'octroi de 4,23 millions de dollars – par l'intermédiaire de divers mécanismes de financement – pour réaliser quatre projets de sécurité publique et d'administration de la justice et entreprendre les activités relatives à deux autres projets relevant du deuxième domaine dont il a été question. À la demande des pouvoirs publics, le PNUD continue de s'occuper de la mobilisation

/...

des ressources afin d'obtenir le financement d'appoint nécessaire dans le domaine de l'administration de la justice, et de financer les initiatives de renforcement du Fonds d'assistance aux invalides de guerre, de logement progressif des anciens combattants et soldats démobilisés et de consolidation du Bureau du Procureur national chargé de la défense des droits de l'homme. Au cours du deuxième semestre de 1995, on entend achever avec le concours du PNUD et d'autres organismes des Nations Unies l'élaboration de huit projets supplémentaires de coopération technique dans les domaines de la sécurité publique, de la réinsertion des anciens combattants et des démobilisés et de la protection et de la défense des droits de l'homme.

42. On notera que le financement des activités de consolidation de la paix se heurte à un obstacle majeur, celui que représente la diminution des ressources à partir de 1994, surtout celles que fournissent les donateurs. Selon le rapport du PNUD sur la coopération technique et financière en faveur d'El Salvador au cours de la période 1992-1996, il est manifeste que cette coopération tend à diminuer en dépit de la participation de nouveaux donateurs depuis 1992. L'Agence des États-Unis d'Amérique pour le développement international, l'USAID, qui a réaménagé les priorités de son programme d'assistance extérieure, est un cas à part. Il faut signaler aussi qu'un pourcentage élevé des offres présentées en 1992 et 1993 au titre des engagements prévus dans les accords de paix était représenté par des fonds déjà alloués à des programmes ordinaires à des fins analogues.

43. La réduction des ressources financières devant soutenir la consolidation de la paix, dans la conjoncture exposée au paragraphe 25 ci-dessus, explique en partie les difficultés rencontrées dans la réalisation de certains programmes ou projets qui se situent au centre de ce processus. Cela a dans une certaine mesure conduit à rééchelonner des engagements fixés dans les accords de paix, et provoqué même un accroissement des demandes de certains secteurs bénéficiaires.

B. Exécution des projets et progrès réalisés

44. Les priorités sectorielles et thématiques ont été définies à partir des accords de paix, et plusieurs programmes et projets ont été élaborés, qui visent : a) à assurer la réinsertion économique et sociale des anciens combattants du FMLN et des soldats démobilisés et à résoudre le problème foncier des occupants sans titre, dits "tenedores"; b) à répondre aux besoins économiques et sociaux de la population la plus touchée par le conflit et à améliorer les conditions de vie des groupes les plus pauvres; c) à consolider et renforcer les institutions démocratiques.

45. L'annexe du présent rapport expose l'avancement des principaux programmes et projets, notamment pendant la période 1994-1995, qui touchent à la reconstruction nationale et au renforcement des institutions démocratiques. L'ordonnancement de plusieurs des initiatives en cours, formulées et approuvées pour donner suite aux engagements découlant des accords de paix, tient compte des différents rééchelonnements auxquels il a fallu procéder pour certains de ces programmes et projets.

46. Certaines réalisations ont été compromises par l'insuffisance des ressources, le décaissement tardif des fonds nationaux ou extérieurs, les

/...

retards subis par diverses initiatives qui conditionnent l'exécution de certains projets, ainsi que les difficultés propres à un processus pour lequel on ne dispose pas de précédents auxquels on puisse se référer pour faciliter et accélérer la prise de décisions.

47. Pour exécuter les projets de réinsertion, de relèvement et d'assistance aux populations touchées par le conflit, il a été fait appel à des ONG, à des organismes représentatifs de la société civile ainsi qu'à des administrations publiques. Un nombre relativement important d'ONG continuent de venir en aide, dans certaines régions, aux populations touchées par le conflit grâce aux contributions de plusieurs donateurs, qu'elles canalisent directement.

48. À partir de 1992, le pays a bénéficié d'un financement nouveau et a enregistré les promesses de coopération de divers mécanismes. La communauté internationale a répondu à plusieurs demandes d'aide par des prêts ou des dons fournis soit au titre de la coopération bilatérale (Allemagne, Autriche, Australie, Canada, Danemark, Espagne, États-Unis, France, Israël, Italie, Japon, Mexique, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède, Suisse et Taïwan, province chinoise), soit au titre de la coopération multilatérale (institutions et organismes du système des Nations Unies, Banque centraméricaine d'intégration économique, Banque interaméricaine de développement, Banque internationale pour la reconstruction et le développement et Union européenne).

ANNEXE

État d'avancement des principaux programmes
et projets de relèvement national

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
I. RÉINSERTION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE DES ANCIENS COMBATTANTS DU FMLN ET DES SOLDATS DÉMOBILISÉS DES FORCES ARMÉES ET PROBLÈME DE L'OCCUPATION DES TERRES	2 - 30	14
A. Réinsertion en milieu rural	6 - 17	15
B. Réinsertion en milieu urbain	18 - 23	17
C. Assistance aux invalides de guerre	24 - 30	18
II. ASSISTANCE AUX POPULATIONS TOUCHÉES PAR LE CONFLIT .	31 - 49	19
A. Secrétariat à la reconstruction nationale . . .	33 - 36	20
B. Fonds d'investissement social	37 - 39	21
C. Autres initiatives	40 - 47	21
D. Infrastructures de base	48 - 49	23
III. RENFORCEMENT DES INSTITUTIONS DÉMOCRATIQUES	50 - 79	24
A. Système judiciaire	51 - 62	24
B. Processus électoral	63 - 69	26
C. Sécurité publique	70 - 74	27
D. Bureau du Procureur national chargé de la défense des droits de l'homme	75 - 79	28

1. On trouvera ci-après un exposé de l'état d'avancement de quelques-uns des programmes et projets qui ont été mis en oeuvre sur la base des engagements découlant des accords de paix. On pourra prendre connaissance également de certaines mesures qui sont proposées à l'effet de consolider les diverses initiatives en cours. Les programmes et projets ont été répartis en trois catégories : a) réinsertion économique et sociale des anciens combattants du Front Farabundo Martí pour la libération nationale (FMLN) et des soldats démobilisés des forces armées et règlement du problème de l'occupation des terres par les "tenedores"; b) satisfaction des besoins économiques et sociaux des groupes les plus touchés par le conflit et amélioration des conditions de vie des plus pauvres; c) renforcement des institutions démocratiques.

I. RÉINSERTION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE DES ANCIENS COMBATTANTS
DU FMLN ET DES SOLDATS DÉMOBILISÉS DES FORCES ARMÉES ET
PROBLÈME DE L'OCCUPATION DES TERRES

2. Les projets de réinsertion visent dans l'immédiat à créer des emplois et offrir une source de revenus afin de permettre le retour à la vie économique et sociale des anciens combattants et soldats démobilisés, ce qui contribuera à la reconstruction du potentiel de production nationale et à la reconstitution du tissu social. On a mis en oeuvre à cet effet, dans les villes et dans les campagnes, des programmes d'accession à la terre (zones rurales) et d'amélioration de l'habitat, d'éducation et de formation, d'assistance technique et de crédit.

3. Le programme gouvernemental d'appui à la réinsertion, élaboré au troisième trimestre de 1992, prévoyait que 10 944 anciens combattants du FMLN et 30 000 soldats démobilisés des forces armées bénéficieraient de projets divers; en outre, 25 000 personnes (des "tenedores") se verraient également octroyer des terres en milieu rural. Initialement, 7 713 anciens combattants du FMLN et 15 000 soldats démobilisés des forces armées devaient bénéficier des projets de réinsertion en milieu rural, tandis que 3 231 anciens combattants du FMLN et 15 000 soldats démobilisés des forces armées devaient bénéficier des projets de réinsertion en milieu urbain. Il faut signaler que le nombre des soldats démobilisés des forces armées appelés à bénéficier des programmes de réinsertion en milieu rural et en milieu urbain s'est réduit considérablement.

4. Les grandes initiatives de réinsertion en milieu urbain déployées en 1994 et pendant une partie de 1995 se sont articulées autour de projets concrets dont la majorité avait été menée à bien à la fin de juillet 1995. Les projets de réinsertion en milieu rural ont subi des retards d'exécution importants, qui s'expliquent par la dynamique d'un processus complexe par nature (transfert de terres, assistance technique, crédit à l'investissement). Il faudra suivre de près ces initiatives, tant sur le plan de l'assistance technique que sur celui du refinancement. Il faudra prévenir un endettement excessif en étant attentif à la capacité réelle de paiement des bénéficiaires et en limitant les possibilités d'accès aux sources traditionnelles de crédit.

5. Dans le cadre de la démobilisation de la police nationale, des programmes de réinsertion ont été conçus spécialement pour les anciens membres de ce corps de sécurité, à l'image des programmes mis en place à l'intention des soldats démobilisés des forces armées. Compte tenu du profil des bénéficiaires et de

/...

leurs aspirations, les projets ont été axés essentiellement sur la réinsertion en milieu urbain. Le programme d'orientation et de conseil mis en place par le Gouvernement s'est déroulé en deux phases, d'octobre 1993 à mai 1995, la seconde phase ayant été décidée suite aux pressions et aux demandes d'anciens membres de la police nationale qui n'avaient pas bénéficié du programme. Ainsi, 4 394 anciens membres de la police nationale ont bénéficié de services d'orientation professionnelle et leurs curriculum vitae ont été enregistrés sur les fichiers. À l'issue de ce processus, 2 915 anciens membres de la police nationale ont demandé à bénéficier d'une réinsertion dans le cadre du programme "Industrie et services" (micro-entreprises), 401 anciens membres ont opté pour des programmes de réinsertion en milieu rural et 871 ont opté pour un projet de bourses d'études.

A. Réinsertion en milieu rural

6. La réinsertion économique et sociale des anciens combattants en milieu rural demeure un des aspects les plus complexes du programme d'action issu des accords de paix, compte tenu de l'importance prépondérante qu'il faut reconnaître aux critères stratégiques et opérationnels dans la formulation des différents programmes et projets. En premier lieu, tout programme de cette nature, pour être viable, doit contribuer à relever des défis plus vastes, notamment dans les domaines de la lutte contre la pauvreté, la création d'emplois et l'intégration sociale. En second lieu, un programme ainsi défini doit nécessairement s'articuler autour de l'exploitation et de la propriété des terres, de l'accès au crédit, d'une assistance technique adéquate et du renforcement de l'infrastructure productive et sociale.

7. Le programme de transfert des terres est un des éléments fondamentaux des accords de paix et constitue le socle de la réinsertion en milieu rural. Mesurant la difficulté qu'il y avait de définir la portée et le caractère du programme, le Secrétaire général a envoyé une équipe de spécialistes qui ont participé, au cours des derniers mois de 1992, à l'élaboration d'une proposition concernant le transfert des terres qui soit acceptable par les parties. Le nombre initial de bénéficiaires potentiels, tel qu'il avait été fixé et accepté par les parties, était de 47 500 personnes, soit 15 000 soldats démobilisés des forces armées, 7 500 anciens combattants du FMLN et 25 000 "tenedores". À la suite des dernières négociations, ce nombre a été ramené à 38 096 personnes, soit 8 830 soldats démobilisés des forces armées et 29 266 anciens combattants du FMNL et "tenedores".

8. Le programme de transfert des terres a connu des retards, ce qui a obligé à revoir le calendrier et à réaménager les étapes de ce processus. Les retards sont imputables à des facteurs divers, notamment des facteurs de caractère juridique, comme la nécessité d'enregistrer les titres de propriété, et des facteurs de caractère administratif, comme la rotation du personnel des institutions participant audit programme et les retards intervenus dans l'indemnisation des anciens propriétaires.

9. À la mi-septembre 1995, le processus global de transfert avait été réalisé à 71,7 %, des terres ayant ainsi été transférées à 27 232 bénéficiaires, soit 6 360 soldats démobilisés des forces armées (72 %) et 20 872 anciens combattants du FMLN et "tenedores" (71 %).

/...

10. Vingt-cinq pour cent seulement des bénéficiaires possédant un titre de propriété ont accompli les formalités d'enregistrement au cadastre. Il va falloir s'employer sans tarder à accélérer l'enregistrement des titres de propriété.

11. Plusieurs programmes d'assistance technique ont été mis au point pour aider les anciens combattants ayant choisi de se réinsérer en milieu rural. Le premier de ces programmes de réinsertion, qui a été lancé immédiatement après les démobilisations de 1992 et dont la coordination était assurée par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), visait à fournir une formation agricole de six mois à près de 6 300 anciens combattants du FMLN. Un deuxième programme, dont la coordination était assurée également par le PNUD, a permis de fournir une assistance technique à d'anciens combattants du FMLN et à des soldats démobilisés des forces armées, par le biais d'ONG et du Centre national de technique agropastorale et forestière (CENTA). Un autre programme, qui a été mené à bien le 31 mai dernier, a été exécuté par le CENTA et a permis, selon des rapports de source gouvernementale, de fournir une assistance technique à plus de 10 000 bénéficiaires du programme de transfert des terres. De son côté, l'Union européenne a continué de concentrer son action dans le département d'Usulután, où elle est venue en aide à 1 500 anciens combattants du FMLN et à 1 500 soldats démobilisés des forces armées.

12. En ce qui concerne le crédit agricole, au 31 août 1995, le Banco de Fomento Agropecuario, qui avait reçu 7 456 demandes de crédit émanant de "tenedores", en avait honoré 5 991. Sur les 4 453 demandes présentées par des soldats démobilisés des forces armées, 4 273 avaient été honorées. À la même date, tous les bénéficiaires du FMLN qui avaient reçu des terres ont obtenu un premier crédit conformément à ce qui avait été expressément convenu dans les programmes découlant des accords de paix; l'octroi d'une deuxième tranche de crédit est envisagé pour les bénéficiaires qui auront honoré leurs engagements de remboursement. En outre, 1 500 bénéficiaires recevront un crédit de l'Union européenne dans le département d'Usulután.

13. L'élaboration de programmes d'assistance technique et de crédit dans le cadre du processus de transfert des terres a pâti de la difficulté qu'il y avait à planifier et à réaliser les activités correspondantes en temps utile, en suivant les cycles de production. Le Conseil de sécurité, dans sa résolution 961 (1994) du 23 novembre 1994, a instamment prié tous les États et les institutions internationales oeuvrant dans les domaines du développement et des finances à verser sans tarder des contributions généreuses pour faciliter l'application des accords de paix sous tous leurs aspects.

14. Pour fournir une assistance technique à un vaste programme à moyen terme, visant à garantir la réinsertion des bénéficiaires du programme de transfert des terres (PTT), le PNUD a élaboré (avec la coopération de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et de la Mission des Nations Unies en El Salvador) un projet d'assistance préliminaire comprenant les tâches suivantes : a) évaluation du potentiel économique du PTT, en se fondant sur un diagnostic de la situation, et en quantifiant l'impact futur des obligations assumées (dettes) par les bénéficiaires; et b) formulation de propositions stratégiques viables et de bases pour un programme à moyen terme qui permettrait un développement rural fondé sur les éléments suivants :

/...

assistance technique et formation; crédits et subventions directes aux activités productives; et assistance globale en matière d'infrastructures de production, d'infrastructure sociale et de services.

15. Pour assurer aux nouveaux agriculteurs et à leurs familles les conditions minimales d'installation dans les terres transférées, des projets de logement ont été exécutés dans le cadre d'un ensemble d'initiatives qui, à ce jour, ont permis à environ 11 000 personnes (anciens combattants du FMLN et soldats des forces armées d'El Salvador démobilisés) de se loger, soit dans des abris provisoires, soit de façon définitive. L'un de ces programmes suit une modalité de dons/prêts et d'aide mutuelle qui permettra de fournir 1 935 habitations à des anciens combattants du FMLN et 1 500 à des soldats démobilisés des forces armées.

16. Le PNUD, avec les ressources de tierces parties, a lancé un programme de fourniture d'un "toit élémentaire" et de latrines à 1 344 bénéficiaires du PTT (anciens combattants et soldats démobilisés). Une deuxième initiative a permis de les "loger progressivement" : grâce à un système d'autoconstruction et d'aide mutuelle, on a pu construire des logements définitifs pour 647 bénéficiaires du PTT. Un nouveau projet est prévu qui permettra, dans la mesure où l'on recevra à cet effet des ressources de la communauté internationale, de fournir 2 000 logements à des bénéficiaires du PTT.

17. Les établissements humains ruraux, qui à ce jour se composent de 10 communautés dans les départements de Chalatenango, Cabañas et Morazán, constituent un secteur important de la population bénéficiaire mentionnée dans les accords de paix. Conformément à ce qui est prévu dans le plan opérationnel du programme, lancé le 15 août 1995, le processus de légalisation des titres fonciers concernant ces établissements pourrait s'achever en avril 1996. Il convient de signaler que, dans la mesure où les accords n'envisagent la légalisation des titres fonciers qu'en ce qui concerne ces établissements humains ruraux, il est évident que ceux-ci se trouvent dans une situation précaire; la nécessité de leur apporter assistance pour en assurer le développement adéquat est donc incontournable.

B. Réinsertion en milieu urbain

18. Les anciens combattants et soldats démobilisés qui ont choisi la réinsertion en milieu urbain reçoivent un appui axé fondamentalement sur des programmes de formation dans l'industrie et les services : formation à l'administration et à l'entreprise, formation technique professionnelle, accès au crédit pour mettre sur pied de petites entreprises ou de petits commerces, et programme de bourses d'études.

19. Les stages de formation dans l'industrie et les services durent en moyenne six mois, au cours desquels les bénéficiaires reçoivent une allocation mensuelle pour frais de subsistance. Le crédit auquel ils ont droit ne dépasse pas l'équivalent de 2 300 dollars des États-Unis, remboursables en cinq ans, y compris une année de grâce, à un taux d'intérêt de 14 %. Ont commencé à suivre ce programme de formation 1 685 anciens combattants du FMLN et 3 097 soldats démobilisés, sur lesquels 1 328 des premiers et 2 885 des seconds sont

/...

allés jusqu'au bout. En mai 1995, ont bénéficié de crédits pour créer des micro-entreprises 1 083 membres du FMLN et 1 863 soldats.

20. Certains bénéficiaires ont abandonné le programme, ce qui a causé des retards dans le déroulement de la formation et dans l'octroi de crédits; l'on n'a donc pas pu atteindre le chiffre prévu. Dans d'autres cas, il a fallu renforcer le programme par une assistance technique ou une formation supplémentaire, notamment en refinançant les prêts.

21. Le programme de réinsertion économique en faveur des responsables et cadres moyens du FMLN, formulé dans le cadre d'une stratégie distincte, a été exécuté. Ce projet, qui devait bénéficier à 600 personnes, comportait les éléments ci-après : rattrapage des études; formation technique et administrative; conseils pour l'identification, la formulation et l'exécution de projets de création de petites entreprises; et crédits. Chaque participant a perçu une allocation mensuelle pour subvenir à ses besoins pendant les six mois du programme.

22. Pour ce qui est des résultats, le programme a profité à un total de 598 bénéficiaires, dont 52 ont reçu une formation supérieure en gestion, 200 ont été formés dans le domaine technique professionnel, et 346 à la gestion et l'administration. Une fois achevée la phase de formation, une assistance technique a été apportée pour identifier et formuler des projets de création de micro-entreprises et de petits commerces. À partir de mai 1994 a été lancé un processus d'octroi de crédits, au profit de 481 personnes qui recevront, en outre, une assistance technique pour démarrer leur activité. Le coût du projet s'est élevé à 5 millions de dollars, dont 2 millions destinés aux crédits. Il convient de souligner que le Gouvernement, par le biais du Fonds social pour le logement, a établi un programme de crédit destiné aux bénéficiaires du Fonds qui en auraient besoin (19 en ont profité à ce jour).

23. Le Programme de bourses, destiné aux anciens combattants du FMLN et aux soldats et membres de la police nationale démobilisés, a été conçu pour répondre aux besoins en matière d'éducation moyenne (baccalauréat général), d'enseignement technique et d'enseignement universitaire. À ce jour, le Programme a bénéficié à 699 anciens combattants du FMLN, 441 soldats et 532 agents de police démobilisés. La bourse permet de payer les frais de subsistance, les transports et services collectifs, ainsi que les frais de scolarité des bénéficiaires, le tout sur une période qui va de deux à cinq ans selon le niveau d'éducation visé et le niveau d'éducation antérieur des boursiers.

C. Assistance aux invalides de guerre

24. Depuis sa création en 1992, en vertu du décret législatif No 416, les activités du Fonds pour la protection des blessés et invalides de guerre victimes du conflit armé se sont concentrées essentiellement sur l'organisation administrative et opérationnelle; les réformes législatives; l'identification, la sélection et l'enregistrement des bénéficiaires; et l'étude actuarielle.

25. Le nouveau recensement national des invalides et handicapés a permis de déterminer que 11 337 personnes (FMLN, forces armées et population civile) sont

/...

invalides de guerre. Partant de cette information, les commissions techniques d'évaluation du Fonds de protection ont pu établir le degré d'incapacité.

26. Les projets menés sous les auspices du Secrétariat à la reconstruction nationale ont profité à un total de 2 398 invalides du FMLN, dans le cadre de programmes couvrant les soins médicaux et chirurgicaux, la rééducation physique et la fourniture de prothèses, d'appareils orthopédiques et de médicaments. Sur ce nombre, 32 invalides ont en outre reçu une rééducation fonctionnelle. Dans le cadre de la réadaptation fonctionnelle des bénéficiaires du FMLN, 633 personnes ont reçu une formation dans l'industrie et les services, 824 en agriculture (des contrats fonciers ayant été passés entre 2 022 personnes), 24 dans le cadre du Programme en faveur des responsables et cadres moyens, et 40 dans le cadre du Programme de bourses.

27. Les soldats démobilisés invalides ont pu compter, dans le cadre de leur institution, sur une couverture médicale, des services de rééducation physique et fonctionnelle, ainsi que sur le versement de pensions et d'indemnités. En outre, 344 d'entre eux ont participé à des programmes de formation dans des domaines techniques et professionnels. Par ailleurs, 90 prothèses ont été fabriquées et 22 réparées.

28. Le Fonds de protection des invalides couvrirait à ce jour 10 602 bénéficiaires, dont 8 840 perçoivent les pensions et indemnités correspondantes. Le taux de réalisation de l'objectif est de l'ordre de 93,5 %.

29. En outre, les invalides et handicapés bénéficient de l'aide d'une série d'institutions ou organismes nationaux et internationaux qui ont élaboré des programmes ou projets distincts pour répondre aux besoins les plus pressants dans une phase d'urgence. En ce qui concerne la coopération internationale, il convient de signaler les projets financés par des contributions de l'Union européenne, de l'agence de coopération danoise MS, de l'agence de coopération allemande DTZ, des États-Unis d'Amérique, du PNUD, notamment dans le cadre de son projet en faveur des personnes déplacées, réfugiées et rapatriées (PRODERE), de l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS) et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF).

30. D'après une étude récemment réalisée par le Fonds de protection des invalides avec la coopération technique du PNUD et les conseils de la MINUSAL, les ressources financières nécessaires pour répondre aux besoins des invalides et handicapés sont si importantes qu'il faudrait que le Fonds formule et développe des instruments et des capacités techniques pour élaborer et appliquer des politiques viables de mobilisation et de gestion administrative et financière des ressources, ainsi que des projets de réadaptation intégrale.

II. ASSISTANCE AUX POPULATIONS TOUCHÉES PAR LE CONFLIT

31. Le Plan de relèvement national, qui couvrait au départ 115 des 262 municipalités du pays les plus touchées par le conflit, comprend le programme de développement social et économique destiné à répondre aux besoins économiques et sociaux des populations pauvres. Divers sous-programmes, dont le coût global s'élève à 30 millions de dollars environ, ont été mis en oeuvre dans le cadre de ce programme. Ces sous-programmes ont permis d'exécuter des projets

/...

dans divers domaines : aide d'urgence, accès au crédit, assistance technique, éducation et formation, développement social, protection de l'environnement, accès aux terres et assistance aux invalides civils.

32. Les populations éprouvées ont également bénéficié de projets mis en oeuvre à la suite d'initiatives gouvernementales et non gouvernementales dans les domaines suivants : développement agro-pastoral, infrastructures sociales, formation et assistance techniques, crédit, création de micro-entreprises, promotion sociale et gestion de l'environnement.

A. Secrétariat à la reconstruction nationale

33. Le Secrétariat à la reconstruction nationale, créé par le Gouvernement pour coordonner l'exécution du Plan de relèvement national, a initialement axé ses efforts sur le processus de démobilisation (1992). À partir de 1993, il a abordé la phase à moyen terme caractérisée par l'exécution, dans le cadre du développement national, de projets ayant des incidences majeures sur la réinsertion économique et sociale des anciens combattants et des soldats démobilisés. Outre qu'il a la responsabilité des projets de réinsertion économique et sociale et du Programme de transfert de terres présentés aux paragraphes précédents, le Secrétariat porte ses efforts sur d'autres groupes de population touchés par le conflit. Il coordonne son action par l'intermédiaire des mairies (autorités locales), lesquelles, après consultation avec les collectivités (conseils municipaux), définissent les priorités les plus urgentes. Il est chargé de promouvoir l'exécution de projets visant à développer la production, les infrastructures en ce qui concerne notamment l'enseignement et la santé, ainsi que les infrastructures économiques et sociales, à préserver l'environnement et à renforcer les municipalités.

34. À l'appui de projets de relèvement, le Programme alimentaire mondial (PAM) a apporté, dans le cadre du programme intitulé "Des vivres pour du travail", une aide aux activités visant à faciliter la réinstallation et la réinsertion de 14 000 personnes démobilisées, rapatriées ou déplacées dans les 108 communes couvertes par le Plan de relèvement national. Le PAM a également prêté son appui à quelque 14 500 familles touchées par la guerre, durant le processus de réinstallation, facilitant les travaux agricoles et la reconstruction des infrastructures de base. On a, pour ce faire, distribué 4 900 tonnes d'aliments, le coût du projet s'élevant à 7,2 millions de dollars. Pour consolider les résultats atteints, le PAM a approuvé la prolongation de ce projet jusqu'au mois d'avril 1996, lui allouant des ressources supplémentaires d'un montant de 2,2 millions de dollars.

35. Il ressort des données que pendant la période allant de janvier 1992 à juillet 1995, plus de 2 500 infrastructures ont été construites, pour un coût total de 68 millions de dollars, dont les habitants des communautés concernées ont directement bénéficié; plus de 16 000 emplois ont en effet été créés pendant ladite période. Au nombre des projets réalisés dans le cadre de ce programme figurent notamment la construction de 1 250 voies d'accès et de 480 écoles, l'exécution de 85 projets pour la mise en place d'infrastructures sanitaires, de 111 projets d'approvisionnement en eau et d'assainissement, la construction de 210 bâtiments municipaux, l'exécution de 280 projets d'électrification, la

/...

construction de 55 centres communautaires et l'exécution de 35 projets visant à renforcer les municipalités.

36. Pendant l'année 1995, il est prévu de financer divers projets d'un coût total de 40,3 millions de dollars. Ces projets visent notamment à fournir une aide aux anciens combattants, l'accent étant mis en particulier sur le Programme de transfert de terres qui bénéficie d'un financement de 24,1 millions de dollars et le programme de mise en place d'infrastructures de base d'un montant de 6,4 millions de dollars. Le solde financera des projets visant à fournir un appui aux ONG, à créer des infrastructures de base, à soutenir le secteur des micro-entreprises et le secteur agro-pastoral. On estime que l'investissement prévu créera 11 000 nouveaux emplois au cours de l'année.

B. Fonds d'investissement social

37. Autre institution directement liée au processus de reconstruction et d'amélioration des conditions de vie des populations pauvres, le Fonds d'investissement social accorde son aide à des populations pauvres, y compris aux populations déracinées par le conflit, réalisant ainsi le double objectif consistant à lutter contre la pauvreté et à renforcer le processus de reconstruction et de réconciliation nationale. En 1994 et pendant la première moitié de l'année 1995, le Fonds a approuvé l'exécution de projets d'un montant de 45,7 millions de dollars. Il coopère avec la Banque interaméricaine de développement (BID) par l'intermédiaire du Programme d'investissement social.

38. Le Fonds s'emploie à évaluer les besoins des collectivités ainsi que les solutions proposées en tenant compte en priorité du degré de dénuement de ceux qui sollicitent son appui. Il appuie et finance des projets visant à créer des infrastructures scolaires et sanitaires, à protéger l'environnement, à améliorer les logements et les équipements collectifs ainsi que des programmes de nutrition destinés aux groupes vulnérables, de formation et d'assistance techniques, de construction d'infrastructures et d'équipements de centres de formation de main-d'oeuvre qualifiée.

39. Au cours des prochaines années, le Fonds devra relever le défi suivant : promouvoir le développement au niveau local, en améliorant les services municipaux. Il prévoit de financer l'exécution de projets d'appui à la production que les municipalités géreront (par exemple, aménagement de marchés et de routes); d'autre part, le Fonds s'emploiera à mettre au point un plan d'investissement plus souple en augmentant le montant des fonds consacrés aux projets.

C. Autres initiatives

40. Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a prêté son concours dans deux domaines spécifiques : a) l'aide aux populations éprouvées; et b) l'exécution du projet d'établissement de documents d'identité pour la population. En ce qui concerne le premier domaine, il a exécuté, entre janvier 1994 et avril 1995, des projets ayant une incidence rapide dont environ 22 000 personnes rapatriées ont bénéficié dans les domaines suivants : approvisionnement en eau potable, services de santé de base et de nutrition, construction d'infrastructures et projets liés à la production. Pour ce qui est

/...

de l'établissement de documents d'identité, il a pu établir des documents pour 45 000 personnes pendant le conflit. Pour ce faire, il a fallu apporter aux municipalités une assistance technique, juridique et dans le domaine de la formation. Le HCR a réalisé cette tâche conjointement avec l'Institut salvadorien de développement municipal.

41. Les activités de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) en faveur du processus de paix au Salvador consistent essentiellement à exécuter des projets visant à fournir une assistance technique aux petits producteurs des départements de Cabañas, de Morazán et du nord de Usulután. L'objet de ces projets est d'améliorer les systèmes actuels de production et de trouver d'autres formes d'exploitation de zones fort dégradées. Par ailleurs, la FAO a participé avec le PNUD à l'exécution d'un projet destiné à faciliter la réinsertion économique et sociale des bénéficiaires du Projet de transfert de terres.

42. Dans le cadre de l'assistance aux personnes éprouvées par le conflit, l'UNICEF a mis en oeuvre un programme pour la fourniture de services de base dans les zones prioritaires dans 39 municipalités des départements de Cabañas, San Vicente et Usulután. Les activités prévues porteront sur divers domaines : santé, éducation, approvisionnement en eau et assainissement, nutrition, aide aux enfants vivant dans des conditions particulièrement difficiles, décentralisation et renforcement des collectivités locales. Cinq cent mille personnes, dont 275 000 enfants de moins de 15 ans et 104 000 femmes en âge de procréer, bénéficient de ce programme.

43. Dans le cadre de l'aide à l'agriculture et à l'élevage apportée aux populations pauvres éprouvées par le conflit, on a exécuté des projets à l'intention des familles des départements les plus touchés, qui sont justement ceux où les problèmes de pauvreté et de dégradation de l'environnement se posent avec le plus d'acuité. D'autres projets sont en cours d'élaboration ou d'exécution, notamment le projet d'"Assistance technique en faveur du développement des produits agricoles de la région paracentrale", financé par le Fonds international de développement agricole (FIDA), le PNUD et la Banque centraméricaine d'intégration économique. Il s'agit essentiellement d'améliorer les conditions de vie de 5 000 familles rurales à faible revenu dans les départements de Cabañas et San Vicente en leur apportant un appui financier et en leur dispensant une formation portant sur les techniques de production agricole et d'élevage, les agro-industries et la commercialisation. De juillet 1994 à juin 1995, on a apporté une assistance technique et octroyé des crédits à 1 374 familles, pour un montant total de 2,3 millions de dollars, dont un million ont servi à appuyer des projets d'investissement. On a créé 30 "fermes modèles", gérées par 30 familles qui dispenseront en 1995 une formation à 2 100 producteurs et productrices dans les domaines suivants : protection de l'environnement, participation des femmes sur un pied d'égalité avec les hommes, diversification de la production agricole et renforcement des capacités de gestion en vue de la commercialisation. Le PAM appuie ce projet de développement agricole à l'intention des petits exploitants, portant essentiellement sur la conservation des sols, la protection de l'environnement, la diversification des cultures et l'amélioration des logements et des routes, par une aide alimentaire suivant la formule "des vivres pour du travail".

/...

Quelque 2 100 familles ont bénéficié de cette aide qui représente un volume de 2 700 tonnes d'une valeur estimative de 1,3 million de dollars.

44. Le "Projet de développement en faveur des populations touchées par le conflit dans le département de Chalatenango", destiné à 11 000 petits exploitants agricoles et directeurs de micro-entreprises, constitue une autre initiative de grande envergure. Lancé par le FIDA, il est financé par celui-ci et d'autres donateurs (Union européenne, Fonds de développement des Nations Unies pour la femme). Des organisations non gouvernementales (ONG) et des organismes ayant assuré une présence active dans le département durant le conflit participent à l'exécution du projet, qui a commencé au milieu de 1994.

45. En 1994-1995, on a poursuivi la mise en oeuvre de la dernière phase d'un projet financé par l'Italie et géré par le PNUD, le PRODERE, lancé en 1989. Le PNUD a progressivement confié l'exécution des principales activités aux agences de développement local (départements de Chalatenango et Morazán), qui constituent l'un des succès les plus marquants du programme. Les institutions gouvernementales et la société civile assureront par la suite le suivi et la conduite des initiatives lancées dans cinq départements du pays (55 municipalités) à l'intention de 165 000 personnes.

46. En juillet 1995, le Coordonnateur résident responsable des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies a signé avec le Gouvernement d'El Salvador, représenté par le ministre chargé de la coordination du développement économique et social, un mémorandum d'accord sur le Programme de développement humain durable (visant le nord d'El Salvador), dont l'objectif est de contribuer à l'élaboration et l'exécution de politiques nationales encourageant l'investissement dans les secteurs qui sont d'une importance décisive pour le développement.

47. Le "Programme pour une culture de la paix" vise à appuyer le processus de réconciliation au sein de la société salvadorienne en favorisant un nouveau type de rapports humains en milieu urbain. L'objectif est d'intégrer cette culture dans les méthodes d'apprentissage et d'éducation, en dépassant la simple acquisition de connaissances. Le Gouvernement, certaines ONG et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) ont déjà élaboré conjointement sept descriptifs de projets, qui ont abouti notamment à la création du Conseil national de coordination du Programme pour une culture de la paix en El Salvador. Le Programme pour une culture de la paix est devenu le quatrième volet de l'Agenda pour la paix.

D. Infrastructures de base

48. La remise en état et la reconstruction des infrastructures de base, qui sont indispensables pour assurer une croissance économique soutenue, représentent une composante essentielle du Plan de relèvement national.

49. La BID est l'institution financière internationale qui a le plus directement appuyé les efforts visant à reconstruire et remettre en état les infrastructures de base endommagées durant le conflit, ainsi qu'à les renforcer pour favoriser le développement des activités de production. De juillet 1994 à juin 1995, on a alloué 500 millions de dollars à des projets de remise en état

/...

et d'amélioration de la voie publique (45 % du montant total), de remise en état et développement du système de production et de distribution d'énergie (43 %), et d'investissement social. Au cours de la même période, la banque a décaissé en tout 62,6 millions de dollars.

III. RENFORCEMENT DES INSTITUTIONS DÉMOCRATIQUES

50. Les engagements découlant des accords de paix ont entraîné la création et le renforcement d'institutions démocratiques, l'objectif étant de jeter les bases d'un nouveau modèle socio-économique, démocratique et participatif.

A. Système judiciaire

51. Le processus de consolidation de la paix et de la démocratie a été intensifié en juillet 1994, avec la nomination de nouveaux magistrats à la Cour suprême de justice, dont la composition reflète désormais les différents courants de pensée de la magistrature. Du fait de cette nouvelle situation, on a vu se multiplier les propositions visant à moderniser l'administration de la justice et rationaliser les procédures d'évaluation et de radiation des juges et magistrats.

52. En vue de faciliter le fonctionnement des institutions judiciaires, on a créé une Commission de coordination, qui agit par l'intermédiaire du Groupe technique exécutif, essentiellement chargé de mettre en oeuvre le Programme de réforme judiciaire II, financé par l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID).

53. Il convient de noter les efforts déployés par le Gouvernement en vue de parvenir, par l'intermédiaire de la Commission, à une bonne coordination des institutions judiciaires et une meilleure gestion de la coopération internationale, ce qui constitue une expérience unique en El Salvador.

54. Le Conseil national de la magistrature, institution chargée d'évaluer les fonctionnaires du système judiciaire, a présenté les résultats de ses travaux pour 1994 à la Cour suprême de justice, qui a radié plusieurs juges et magistrats.

55. L'École de magistrature a renforcé ses activités, notamment les sessions de formation à la nouvelle législation en matière pénale et celle relative à la famille et aux mineurs, en y incluant l'application des traités internationaux en vigueur en El Salvador.

56. Les services du parquet chargés de diriger les enquêtes judiciaires ont bénéficié d'une formation et d'une assistance technique qui devraient leur permettre de mieux servir la justice. Leur fonction et le rôle imparti à la Police nationale civile dans la procédure d'instruction seront définis avec précision dans la constitution révisée qui est en cours de ratification.

57. Depuis que les nouveaux codes et lois ont été promulgués, la Procuraduría General de la República est beaucoup plus largement intervenue pour commettre des avocats d'office, puisque, lorsqu'une personne en détention n'a pas de

défenseur, le juge de première instance ou le juge de paix doit désigner immédiatement un Conseil pour la représenter devant la justice.

58. Mais malgré tout ce que font les pouvoirs publics pour améliorer l'administration de la justice avec l'assistance de la Mission d'observation des Nations Unies en El Salvador (ONUSAL/MINUSAL), on constate encore quelques failles, en particulier dans le déroulement de la procédure pénale, de sorte que beaucoup de personnes sont maintenues en détention sans jugement; la Cour suprême de justice a ainsi été amenée à créer un service spécialement chargé d'accélérer l'examen de ces affaires.

59. Le Gouvernement a demandé au PNUD de l'aider à élaborer dans le cadre de ces actions quatre projets d'assistance technique. Les activités prévues, qui ont été soumises à la communauté internationale lors de la réunion que le groupe consultatif constitué par la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) et la BID a tenue le 23 juin 1995, répondent aux propositions que l'ONUSAL avait formulées à partir de ce qu'elle a pu constater et de ce qui a été accompli dans le cadre de la deuxième phase de la réforme judiciaire. Il s'agit d'améliorer les méthodes appliquées par le parquet dans les enquêtes judiciaires, de même que les opérations du Conseil national de la magistrature et de l'École de la magistrature, de former les avocats et les juges de paix aux questions de droits de l'homme, de faire bien comprendre ce que sont la négociation et la signature des traités internationaux et leur ratification par l'Assemblée législative, et d'ouvrir les portes de l'école de formation des personnels pénitentiaires.

60. La BID a commencé au second semestre de 1994 à mettre sur pied un programme de modernisation de la justice, afin d'aider au renforcement des institutions démocratiques, selon l'esprit des accords de paix, et conformément au plan quinquennal 1994-1999 et au plan de relèvement national. Ce programme, auquel seront consacrés 25 millions de dollars (le gouvernement versant pour sa part 5 millions de dollars), devrait permettre à l'appareil judiciaire de mieux fonctionner, les fonds prêtés servant à renforcer les services de planification, à développer le réseau informatique, à définir la politique en matière de justice pénale, à réaliser des études de refonte et de gestion, à rédiger de nouveaux textes de loi, en particulier pour la recherche de solutions aux conflits, et à renforcer les structures et moyens de protection des mineurs.

61. La deuxième phase de la réforme judiciaire s'est poursuivie, sous le parrainage de l'USAID, qui a favorisé tout ce qui pouvait contribuer à la refonte de la législation et à améliorer les structure administratives de l'appareil de justice, le perfectionnement des fonctionnaires en exercice, les services chargés d'appliquer les textes de loi concernant la famille et les mineurs, et l'élaboration du nouveau code pénal et du nouveau code de procédure pénale.

62. La réforme de la justice en El Salvador doit s'effectuer dans le cadre d'un processus de réconciliation nationale et d'un effort pour éliminer l'impunité et renforcer la paix et la démocratie. Les innombrables difficultés qui restent à surmonter dans chacun des organes judiciaires appellent encore des mesures de coopération de la part du reste de la communauté mondiale, qui doit en particulier aider à doter les services concernés, notamment le parquet, de

/...

davantage de moyens pour instruire les affaires auxquelles sont mêlés les syndicats du crime, à faire bien assimiler les traités internationaux qui protègent les droits de l'homme, à améliorer les moyens de gestion que possèdent la Procuraduría General de la República et la Cour suprême de justice, à faire connaître et bien comprendre aux magistrats, juges et avocats et dans les facultés de droit les réformes de la constitution et les nouvelles règles.

B. Processus électoral

63. Les élections générales de 1994 ont représenté un remarquable progrès dans le sens de la paix et de la démocratie, puisque pour la première fois, toutes les tendances politiques, quelle que soit leur idéologie, ont pu y participer, ce qui a permis la constitution d'une assemblée législative pluraliste, comme l'a été à son tour la Cour suprême de justice issue des élections au suffrage indirect.

64. L'ONU a soutenu les Salvadoriens dans leur effort en leur apportant, par l'intermédiaire de l'ONUSAL et du PNUD, l'appui technique et financier que permettaient les contributions de pays tiers. Le principal projet de coopération technique conçu pour faciliter le processus électoral, qui était administré par le PNUD, représentait 3,5 millions de dollars. Cette assistance a servi à établir les listes électorales et les cartes d'électeur, équiper le Tribunal électoral suprême, faciliter le travail du Conseil de surveillance et encourager les électeurs à se rendre aux urnes.

65. Mais les problèmes qui se sont posés lors de la mise en place des structures de vote, surtout la question des listes électorales, ont amené les principaux partis à s'entendre pour oeuvrer, une fois le nouveau gouvernement en fonction, à la refonte du système électoral. Une Commission présidentielle pour la réforme électorale a donc été constituée en novembre 1994 et ses recommandations ont été présentées au Président de la République en juillet 1995.

66. Les recommandations de la Commission concernent notamment l'établissement d'une étude technique en vue de la modernisation du Tribunal électoral suprême, le vote sur le lieu de résidence et la représentation proportionnelle dans les conseils municipaux. Le Ministre de la justice a donné suite à deux autres recommandations en déposant devant l'Assemblée législative un projet de loi portant création d'un Registre national de la population et d'une pièce d'identité unique.

67. Pour sa part, le Tribunal électoral suprême est en train d'établir le dispositif qui permettra en 1996 de recenser les électeurs. Cette opération, dont le coût sera de l'ordre de 286 000 dollars, devrait régler la question des listes électorales, où figurent plus de 500 000 personnes qui sont probablement décédées, ont disparu ou se trouvent actuellement à l'étranger.

68. L'ONU, à la demande des autorités, a envoyé dans le pays trois missions techniques, la plus récente en février 1995. Plusieurs des recommandations de ces missions se rapportent aux mesures préconisées par la Commission présidentielle, par exemple le Registre national de la population, la pièce d'identité unique, le vote sur le lieu de résidence, la réorganisation

/...

administrative du Tribunal électoral suprême et les réformes tendant à l'établissement des registres civils, d'identification et électoraux.

69. Aucune mesure de réforme électorale ne pourra être menée à bien sans l'aide financière de la communauté internationale. Divers donateurs se sont déclarés prêts à collaborer à l'établissement du Registre national de la population et plusieurs autres ont manifesté leur intention d'appuyer certaines réformes.

C. Sécurité publique

70. L'Académie nationale de sécurité publique (ANSP) et la Police nationale civile (PNC) devraient commencer à consolider leurs structures. Passées les premières difficultés, lorsqu'il a impérativement fallu créer les deux établissements dans certains délais et faire en sorte qu'ils puissent assurer normalement et en permanence leur fonction dans le respect de la nouvelle conception de la sécurité publique, la coopération devrait désormais se concentrer sur le renforcement des moyens techniques de l'un et l'autre établissement.

71. En août 1995, l'enseignement de base de l'Académie avait été suivi avec succès par 7 817 élèves, et les niveaux moyen et supérieur respectivement par 149 et 61 élèves; 32 cours spécialisés avaient été organisés. Un programme spécial comprenant cinq mois de formation théorique et trois mois d'entraînement pratique dans la PNC a été introduit en juillet.

72. La Police nationale civile a poursuivi son déploiement au niveau national et emploie au total 8 043 personnes, dont 7 812 agents. Le renforcement de la Police nationale civile doit avant tout consister à améliorer le fonctionnement de ces organes internes de réglementation (Bureau de l'inspecteur général, Division du contrôle, Division des enquêtes disciplinaires et Tribunal disciplinaire); à augmenter la capacité d'action de la Division des enquêtes criminelles; à créer et mettre en marche une division de la planification; et à améliorer sa capacité de gestion institutionnelle.

73. La démilitarisation des forces de sécurité publiques, ainsi que l'élaboration et l'application d'une nouvelle doctrine comptent parmi les priorités fixées dans les accords de paix pour la modernisation de l'État salvadorien. De nombreux secteurs de la société se sont plaints des choix, des méthodes et des styles d'intervention de la Police nationale civile. Au cours des derniers mois, on a relevé plusieurs facteurs susceptibles d'entraver le processus de modernisation. Ainsi, des militaires ont été déployés dans les zones rurales pour y assurer la sécurité publique, et pourraient être envoyés dans plusieurs villes. En outre, des agents de la nouvelle police se seraient rendus coupables de violations des droits de l'homme. Des retards ont été constatés dans la nomination de procureurs tandis que la pertinence de certaines nominations est contestable. Enfin, le fonctionnement de la sécurité publique dans son ensemble laisse apparaître des vides juridiques. Dans le cadre de l'augmentation des effectifs et du déploiement de la police, il importe de corriger les distorsions dans le fonctionnement de l'appareil de sécurité. À cette fin, il faudra élaborer et mettre en oeuvre une politique nationale de sécurité publique, mettre au point le cadre juridique correspondant et garantir le fonctionnement et le renforcement des institutions et organismes de sécurité

/...

publique. S'agissant de la formation et de l'actualisation des connaissances des agents de police au sein de l'Académie nationale de sécurité publique (ANSP), il faut améliorer la coordination entre cette institution et la Police nationale civile. Le Gouvernement salvadorien a sollicité l'aide de la MINUSAL pour que l'on procède sans plus tarder à une évaluation des activités de la Police nationale civile et que l'on formule des recommandations visant à améliorer son fonctionnement.

74. Le renforcement des institutions responsables de la sécurité publique intervient alors que ces institutions sont de plus en plus sollicitées en raison de l'augmentation de la délinquance qui caractérise la période de transition que vit le pays. C'est pourquoi, la coopération avec ces institutions doit être intégrale, et la formation que dispense l'Académie nationale doit être adaptée aux besoins déterminés par la Police nationale lors de son déploiement et de ses activités. À cet égard, la nécessité de former un plus grand nombre d'agents de police, pour qu'ils possèdent de solides connaissances juridiques et techniques, a conduit à déterminer les domaines prioritaires suivants pour l'Académie nationale de sécurité publique : a) perfectionnement du programme de formation qui inclura un plan de remise à niveau et d'actualisation des connaissances, un programme de spécialités et un plan de formation modulaire; b) renforcement du système de formation continue des professeurs et des instructeurs; c) amélioration de l'efficacité du système de convocation et de sélection.

D. Bureau du Procureur national chargé de la défense
des droits de l'homme

75. Le renforcement de l'État de droit et la protection des droits de l'homme sont des facteurs déterminants pour garantir une paix durable en El Salvador. Il faut continuer à renforcer le Bureau du Procureur national chargé de la défense des droits de l'homme, en tant qu'instance essentielle du système national de protection, de concert avec l'appareil judiciaire et les institutions de tutelle de la société civile. Le Bureau a accéléré son processus de renforcement, grâce au travail dynamique de ses administrations, en particulier l'administration actuelle. Afin de garantir le bon fonctionnement et le développement du Bureau, divers donateurs bilatéraux et agences du système des Nations Unies, en particulier l'ONUSAL, le PNUD et l'UNICEF, ont prêté leur assistance technique et financière. Cette coopération a permis de compenser la modicité des ressources allouées dans le budget de la République et de garantir ainsi le fonctionnement adéquat du Bureau.

76. Le Bureau du Procureur a poursuivi ses activités conformément à la loi régissant son fonctionnement. Ses efforts ont porté principalement sur trois fronts : a) la vérification des faits ou situations susceptibles de constituer une violation des droits de l'homme; b) le renforcement de sa capacité institutionnelle; et c) la promotion et l'éducation en matière des droits de l'homme.

77. Ces derniers temps, le Bureau du Procureur s'est employé à renforcer ses mécanismes de protection et de tutelle des droits civils et politiques. À cette fin, il a bénéficié de l'appui et des conseils de l'ONUSAL, et dans la perspective du départ de la mission, le PNUD lui a apporté sa coopération dans le cadre d'un projet visant à renforcer son système de tutelle et de gestion.

/...

Grâce à cette collaboration, le Bureau du Procureur est aujourd'hui mieux organisé et dispose de critères et de règles de procédure qui lui permettent d'enquêter comme il convient sur les cas ou les situations susceptibles de constituer des violations des droits de l'homme. Les réformes menées ont été complétées par des travaux méthodologiques, par la mise en place d'un système informatique moderne, ainsi que par d'autres projets bilatéraux et multilatéraux.

78. Le Bureau du Procureur s'est ainsi trouvé dans de meilleures conditions pour assurer la protection des droits de l'homme. Le rôle actif qu'il a joué dans le règlement de divers conflits sociaux, survenus au cours des derniers mois, l'augmentation du nombre de ses décisions ainsi que l'amélioration de leur qualité, témoignent clairement du renforcement du Bureau. S'agissant de la formation et de l'information dans le domaine des droits de l'homme, le Bureau du Procureur a poursuivi ses travaux de manière efficace et dynamique et a bénéficié de l'appui de diverses ONG et du PNUD dans le cadre du programme PRODERE.

79. Parallèlement au renforcement du système de tutelle et de gestion, il faut que le Bureau du Procureur s'emploie à améliorer les mécanismes de protection des droits économiques, sociaux et culturels; à renforcer les délégations départementales et les bureaux adjoints; à surveiller la légalité des agissements de la PNC et à développer sa collaboration avec cette institution. Il faut également que le Bureau utilise mieux les possibilités offertes par le Ministère public, ainsi que ses capacités en matière d'interjection d'appel, pour défendre les droits de l'homme au moyen de voies de droit. De surcroît, le Bureau doit resserrer ses liens avec les ONG spécialisées dans la protection des droits de l'homme. La seconde phase d'un projet de renforcement, mise en place avec l'appui du PNUD et des contributions de tiers, permettra de développer ces domaines de priorité.
